



APPEL A COMMUNICATIONS
Ecole Nationale Supérieure Maritime
Le Laboratoire « Sécurité dans le Transport
Maritime, SETRAM »



Organise le Jeudi 09 Novembre 2017, une journée d'étude sur :
La « Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (Convention BWM) »

La Convention sur la gestion des eaux de ballast, adoptée en 2004 et entrée en vigueur le 08.09.2017, vise à empêcher la propagation d'organismes aquatiques nuisibles d'une région à une autre, en établissant des normes et procédures pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires. En effet, les espèces aquatiques envahissantes représentent une menace majeure pour les écosystèmes marins, et la navigation maritime a été reconnue comme étant un vecteur principal d'introduction d'espèces dans de nouveaux milieux à travers le ballastage et déballastage des navires. Ce problème s'est aggravé sous l'effet de l'accroissement du volume des échanges commerciaux et du trafic au cours des dernières décennies. En vertu de la Convention, tous les navires effectuant des voyages internationaux sont tenus de gérer leurs eaux de ballast et sédiments en fonction de certaines règles, conformément à un plan de gestion des eaux de ballast qui leur est propre (OMI 2017).

Dans le cadre de la mise en œuvre par les compagnies maritimes algériennes, ainsi que les ports algériens, de la «**Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (Convention BWM)**», le laboratoire de recherche scientifique de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime « SETRAM » organise une journée d'étude afin de présenter une première évaluation de l'état de la mise en œuvre de la dite convention et identifier les contraintes qui pourraient entraver cette opération au niveau des compagnies maritimes et des ports algériens.

Nous invitons, pour l'enrichissement des travaux de cette journée, l'ensemble des enseignants chercheurs et des étudiants, notamment ceux de l'ENSM, de l'ENSSMAL et de CNRDPA, ainsi que les professionnels du domaine maritime et portuaire. La participation par exposition et discussion de papiers est orientée essentiellement sur les axes suivants :

- Aspects réglementaires de la convention BWM.
- Conditions, préparatifs et préalables aidant à la mise en œuvre de la convention BWM.
- L'état de la question dans les pays voisins et ceux de la méditerranée.
- Les efforts déployés et les contraintes de mise en œuvre de la BWM dans les compagnies maritimes algériennes.
- La mise en œuvre de la BWM par les ports algériens.
- Constats et perspectives.

Les propositions des thèmes et les résumés de papiers doivent être transmis par Email au directeur du laboratoire SETRAM avant le 26 Octobre 2017 à l'adresse suivante :

ensmsetram17@gmail.com

Directeur du laboratoire « SETRAM »

Y.Bouchellal